

UNIVERSITE LYON II

UER INSTITUT DE FORMATION  
AUX PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES,  
SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES.

MERCI DE NE PAS  
REPARER LES LIVRES  
VOUS-MEMES

TH 85 1

Alain MONSELLIER

**La Formation des Professeurs d'Education  
Physique et Sportive  
au Sénégal**

Thèse de doctorat de 3ème cycle  
de Sciences de l'Education

Directeur de Recherche : Mr. Guy AVANZINI

Professeur de Sciences de l'Education  
à l'Université LYON II

Année Universitaire 1984/1985

632725

LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
AU SENEGAL

<u>INTRODUCTION</u>	9
<u>I. HISTORIQUE DES APS ET LEUR PLACE DANS LE SYSTEME EDUCATIF</u>	12
1.1 Période pré-coloniale et pratiques corporelles traditionnelles-----	13
1.1.1. Généralités sur la liaison entre l'éducation et les pratiques corporelles traditionnelles -----	14
1.1.2. Les jeux traditionnels -----	19
1.1.3. Les luttes traditionnelles -----	23
1.1.4. Les danses -----	24
1.2. Période coloniale -----	26
1.3. Depuis l'Indépendance -----	34
1.3.1. Rôle et place de l'école dans la société -----	35
1.3.2. L'école et l'E.P.S -----	42
1.3.2.1. Textes officiels programmes - Finalités -----	42
1.3.2.2. Analyse de la situation actuelle---	46
<u>II. ETUDE DU MILIEU SOCIAL RELATIVE A LA PLACE DES APS ET DES</u> <u>PROFESSEURS D'EPS</u>	59
2.1. Enquête d'opinion sur les APS -----	59

2.1.1. Introduction -----	59
2.1.2. Objectifs de l'enquête -----	59
2.1.3. Méthodologie de l'enquête -----	60
2.1.4. Résultats numériques -----	63
2.1.5. Exploitation des résultats -----	74
2.1.5.1. Objectif n°1 -----	74
2.1.5.2. Objectif n°2 -----	75
2.1.5.3. Objectif n°3 -----	77
2.1.6. Conclusions -----	79
2.2. <u>Analyse de la population actuelle des professeurs d'EPS</u> -----	80
2.2.1. Quelques statistiques officielles du Ministère de la Jeunesse et des sports --	80
2.2.2. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS sénégalais -----	86
2.2.2.1. Objectifs du questionnaire -----	86
2.2.2.2. Méthodologie-----	86
2.2.2.3. Résultats numériques -----	88
2.2.2.4. Exploitation des résultats -----	102
2.2.2.5. Bilan de l'enquête -----	109
2.3. <u>Quelques conclusions</u> -----	110
III. <u>ROLE SOCIAL DES PROFESSEURS D'EPS</u> -----	112
3.1. <u>Profil des professeurs d'EPS</u> -----	114
3.1.1. Le professeur d'EPS en tant qu'individu--	115
3.1.2. Le professeur d'EPS face à l'élève -----	116

3.1.3. Le professeur d'EPS face au groupe classe-----	117
3.1.4. Le Professeur d'EPS dans l'institution scolaire	118
3.1.5. Le Professeur d'EPS dans la société -----	119
3.2. <u>Etude du poste de travail</u> -----	120
3.2.1. Missions -----	120
3.2.2. Publics - secteurs d'intervention -----	121
3.2.3. Tâches -----	122
3.2.4. Compétences -----	122
3.2.5. Conditions de travail -----	123
3.2.6. Précisions sur la nature de l'enseignement dispensé -----	124
3.3. <u>Les fonctions du professeurs d'EPS</u> -----	129
IV. <u>LA FORMATION ACTUELLE A L'INSEPS DE DAKAR</u> -----	131
4.1. Analyse systémique de cette formation -----	134
4.2. Présentation de l'INSEPS -----	137
4.2.1. Durée de la formation -----	138
4.2.2. Contenu des études -----	139
4.2.3. Stratégie de formation -----	149
4.2.3.1. Organisation de l'INSEPS -----	149
4.2.3.2. Modalités d'évaluation et de contrôle -----	157
4.2.3.3. Recrutement des élèves professeurs---	164
4.2.3.4. Concours de recrutement professionnel : Le certificat d'aptitude au professorat d'EPS -----	166
4.2.3.5. Les élèves professeurs -----	168
4.2.3.6. Le corps professoral -----	169
4.2.3.7. Quelques réflexions sur la stratégie -----	170
4.3. Premier bilan de la formation -----	172

4.4. <u>Evolution possible de la formation</u> -----	176
Conclusion générale -----	191
 <u>ANNEXES</u> -----	193
1. Renseignements d'ordre général sur le Sénégal -----	194
2. Rapport de présentation du décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de la section professeurs d'EPS de l'INSEPS -----	198
3. Décret 73-896 du 11/10/73 relatif aux APS dans l'enseignement moyen et secondaire -----	200
4. Enquête sur la pratique de l'EPS au Sénégal - exemplaire du questionnaire utilisé -----	203
5. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS-----	209
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u> : -----	215

3. LES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :  
LEUR FORMATION -

Toute activité pédagogique suppose une méthode, c'est-à-dire un chemin déterminé pour réaliser l'éducation (48) • Une méthode pédagogique en EP est une système d'éducation comportant (49)

- une spécification des buts ;
- une détermination des principes, permettant celle des exercices ;
- l'ensemble des exercices physiques retenus ;
- des précisions concernant la mise en œuvre de ces exercices.

Cela constitue donc un cadre général fixé par l'institution et des modalités concrètes d'application qui incombent à l'enseignant. Les professeurs d'EPS sont des agents de transformation sociale. Ils ont une action, qui n'est pas neutre, sur une partie de la jeunesse appelée ultérieurement à prendre des responsabilités dans les secteurs public ou privé. Cela est l'expression d'une philosophie sociale. Il faut que chacun soit conscient de cette action politique, au sens large (50).

Or, dès qu'un enseignant s'interroge sur les fins de son entreprise, il le fait en philosophe. Nous allons donc chercher (51) quelle philosophie sociale va se révéler, à travers les objectifs et moyens proposés officiellement par l'institution. Nous avons examiné les textes régissant l'EPS au paragraphe 1.3.2.1. (décret 73-896 du 11 octobre 1973 et ses annexes). Ils visent la santé de la population le rendement corporel, l'adaptation à l'effort, l'adaptation au milieu physique et social. La méthode sportive est imposée pour atteindre ses objectifs, initiation tout d'abord, puis perfectionne-

---

(48) Guy Palmade - Les méthodes en pédagogique - p5 Paris PUF 1968, 126 pages.

(49) Ouvrage collectif Université Lyon 2 - Article de G. Boyer La Pédagogie au 20ème siècle - p 85 Privat Toulouse 1975 -399 pages.

(50) Gaston Mialaret - Conférence à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar le 30/11/84 sur la formation des enseignants.

(51) Olivier REBOUL - La philosophie de l'éducation - p9 Paris PUF 1971 - 134 pages.

ment et spécialisation - La technique est un référentiel constant(52), même si elle est utilisée différemment selon l'âge des enfants. L'inculcation implicite de normes sociales, c'ordre, d'obéissance au règlement, l'encadrement corporel et social se réalise, entre autres, par l'enseignement de l'EPS au collège. Elle participe ainsi à l'édifice éducatif, elle s'y intègre en faisant la preuve de sa capacité d'organiser, planifier, structurer ses contenus (52).

La philosophie sociale actuelle de l'EPS au Sénégal s'appuie explicitement sur une conception humaniste, de par la loi d'orientation de l'Education Nationale (notre paragraphe 1.2.3.1... Dans les faits, comme tout système éducatif, elle oscille entre le développement de l'individu envisagé tantôt quant à ses virtualités personnelles, tantôt en tant que rouage social efficace. L'EPS participe à l'un et à l'autre.

Pour reprendre la démarche proposée par M. AVANZINI (38) après avoir examiné la problématique axiologique, qui identifie les valeurs, la problématique méthodologique qui précise l'objet et les contenus, nous allons envisager la problématique pédagogique de l'EPS, qui indiquera de quelle manière sera traité concrètement le contenu d'enseignement.

La didactique met l'accent sur les moyens, sur le comment-faire (38). Dans le domaine de l'EPS, elle entraîne les questions suivantes (53):

+ Comment procéder pour favoriser chez un élève des apprentissages gestuels ?

---

(52) Pierre ARNAUD-Le corps en mouvement p 20 et p 122 - Privat Toulouse 1981 - 309 pages.

(38) Guy AVANZINI - Immobilisme et novation pédagogique dans l'éducation scolaire - Privat - Toulouse 1975 318 pages.

(53) Gaston MIALARET - Vocabulaire de l'éducation - PUF Paris 1979 p 159 - 160 - 465 pages.

- + comment lui permettre d'accéder à la maîtrise de tel savoir faire ?
- + comment provoquer chez lui le développement d'aptitudes motrices ou psychomotrices ? Et comment reconnaître les indices, ou les critères, qui permettront de définir les étapes, aux niveaux successifs dans un processus d'apprentissage ?
- + comment organiser l'espace et répartir les groupes de travail pour obtenir le maximum d'efficacité ?

Dans le domaine de la didactique, les Instructions Officielles sont très discrètes. Seules quelques recommandations disséminées ça et là, émailent leur discours à ce propos : constitution de groupes de force égale, citation de principes pédagogiques fondamentaux, intérêt des élèves, quantité de travail effectuée , acquisitions réalisées. Une grande marge de liberté est donc laissée à l'enseignant, qui doit effectuer de nombreux choix, cela suppose que son niveau culturel, sa formation lui permettent d'opter consciemment pour les solutions les plus judicieuses. Or, dans la pratique quotidienne actuelle, la technique sportive et les progressions pédagogiques, utilisées ~~à priori~~, masquent souvent les vrais problèmes posés par l'EP de l'enfant. L'activité est alors pratiquée pour elle-même, sans un souci suffisant de celui à qui elle s'adresse.

### 3.1. Profil du professeur d'EPS :

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste des qualités du bon professeur d'EPS ; nous savons qu'il est impossible de dresser un "portrait robot" du bon maître. Se situant sur le plan du jugement de valeur, il faut admettre, avec Gaston Mialaret, qu'il en existe plusieurs types (54).

Nous allons plutôt nous placer sur le plan du jugement de réalité (54) en nous appuyant sur l'image du professeur d'EPS, telle qu'elle nous apparaît, après les enquêtes menées au paragraphe 2, et en fonction de nos options personnelles et expérience professionnelle.

---

(54) Gaston Mialaret : Traité des Sciences Pédagogiques p.78 Tome 7.

Fonction et formation des enseignants PUF Paris  
1978 454 pages

Cette image composite, résulte des opinions que se font de lui, les parents, les élèves, les administrateurs, les collègues.

Richard COTE (55) résume divers travaux américains, à travers une abondante recherche bibliographique consacrée à ce sujet : "poser le problème du bon enseignant, c'est, pour nous, dégager des dimensions reliées à sa compétence, c'est rechercher des types d'interventions impliquées dans le processus d'enseignement, c'est "investiguer" l'importance de sa contribution face aux effets ou apprentissages visés par l'école. C'est, globalement, "investiguer" les dimensions impliquées dans la situation d'enseignement, et les relier aux effets recherchés".

Le professeur d'EPS travaille à l'extérieur, en plein air, sur des installations spécialisées ou non, avec ou sans matériel, avec un groupe-classe, au sein d'un établissement appartenant à une institution. C'est un citoyen placé dans un contexte culturel, social, économique, politique en évolution permanente.

Pour cerner concrètement son profil, nous allons successivement l'envisager.

- comme individu
- comme professeur face à l'élève
- comme professeur face à un groupe
- comme membre de l'institution scolaire
- comme citoyen de son pays.

### 3.1.1. Le professeur d'EPS en tant qu'individu :

Face aux multiples dimensions impliquées dans la situation éducative, le professeur doit établir un projet personnel où il s'implique en faisant preuve d'imagination, de réalisme, de créativité, de dynamisme. En effet, nous avons constaté les difficultés de la situation actuelle de l'EPS dans les lycées et collèges.

Dans un tel contexte, il faut savoir précisément ce que l'on veut, chercher à y parvenir avec opiniâtreté, se fixer des objectifs réalistes et échelonnés dans le temps, tout mettre en œuvre pour y parvenir. Cela suppose une haute conscience de sa tâche, un engagement personnel, une stabilité de caractère, une résistance physique et psychique importante. Il est, à notre avis, indispensable de croire sincèrement à ce que l'on fait pour être efficace. Cette efficacité dépend de deux aspects nécessaires et complémentaires, les aptitudes et comportements personnels, le cadre situationnel qui conditionne l'effet recherché (55). Le professeur d'EPS doit exercer une pression constante pour faire évoluer ce cadre. Il doit lutter, pour imposer une discipline, encore considérée comme un ornement nécessaire à l'éducation intellectuelle. Notre premier questionnaire a montré que les idées généreuses ne trouvent pas d'application pratique, faute d'une volonté suffisante.

Nous avons constaté, dans les réponses au questionnaire destiné aux professeurs d'EPS, que leur attitude variait entre les deux extrémités dynamisme et passivité. Le désir de perfectionnement personnel et professionnel ne s'appuyait pas sur une documentation suffisante, ni sur des réflexions mises en commun. Attitudes et comportements personnels sont étroitement liés à l'environnement, au cadre de travail. Le recrutement, la formation initiale et continuée, devront nécessairement s'établir en fonction de ces paramètres et de leurs interactions.

Ce professeur d'EPS doit donc avoir une solide personnalité, pour ne pas sombrer dans la passivité, la routine, le laisser-faire. La mission actuelle de l'éducateur physique au Sénégal devrait être un véritable sacerdoce. Il faut défendre une cause qui n'est pas, dans les faits, acquise aux yeux de toute la communauté.

#### 1.1.2. Le professeur d'EPS face à l'élève :

L'idée de réussite doit être dominante en pédagogie. Le professeur est là pour enrichir le développement psycho-moteur, affectif, cognitif, social et culturel de l'élève. Cela suppose une attitude confiante dans les possibilités de l'enfant et une bonne connaissance de la psychologie génétique, des compétences dans les domaines de l'animation, de la communication.

...//...

En fonction de sa personnalité, dont il doit être conscient, des contraintes institutionnelles et des données psychologiques, le professeur bâtit une approche personnelle de sa relation à l'élève, de l'utilisation de la marge de liberté laissée à son initiative. Il est en mesure d'évaluer chez l'élève, les changements, les gains d'apprentissage consécutifs à son enseignement.

Il est indispensable que, animé par un souci d'efficacité et d'amélioration de la qualité de la relation éducative, l'enseignant applique concrètement les principes dégagés par les diverses écoles des méthodes actives : découverte par l'enfant, créativité, intérêt, participation active, utilisation des mécanismes du groupe.

Pour le public, l'image de l'enseignant d'EPS est celle d'un technicien du sport. Ceci est insuffisant et doit évoluer. Il est avant tout un éducateur.

### 3.1.3. Le professeur d'EPS face au groupe classe :

La psychosociologie montre que l'aspect relationnel est capital car il conditionne l'efficacité de l'acte pédagogique. Pour Yves Guyot (56) le discours corporel inconscient de l'enseignant, peut-être plus encore que son verbe, est inducteur de réussite ou d'échec ". Le domaine du non verbal, particulièrement dans le domaine de l'EPS apparaît capital".

Le professeur d'EPS, à la différence de ceux des disciplines intellectuelles, travaille en plein air, et les limites de son programme ne sont pas aussi contraignantes. Il enseigne une activité attrayante et s'adresse à l'enfant en mouvement. Les contacts avec l'élève et le groupe-classe sont d'une nature différente, plus directs. Il juge l'individu en action, il l'appréhende dans la globalité de sa conduite.

---

(56) Ouvrage collectif sous la direction de Raymond Thomas  
" La relation au sein des APS" article de Yves Guyot; vouloir et dire, premiers obstacles à la communication p. 23  
Vigot Edition Paris 1983 227 pages.

Le climat de la classe, en EPS, doit être plus ouvert, plus sensible aux phénomènes propres à la notion de groupe : leadership, cohésion, communication et progression. Cela suppose que l'enseignant connaisse ces notions, qu'il s'appuie sur elles qu'il situe clairement sa position dans le groupe. Cependant, l'enseignant d'EPS n'est pas un psychosociologue, et son cours ne saurait se constituer autour de l'établissement de socio-grammes; il ne doit pas perdre de vue la spécificité de sa discipline.

Certes, l'institution lui attribue une position centrale, le rapport pédagogique est un rapport de domination (4), mais c'est avec la qualité de la relation que l'enseignant entretient avec le groupe qu'il peut moduler la violence symbolique de cette domination.

#### 3.1.4. Le professeur d'EPS dans l'institution scolaire :

L'EPS et ses enseignants constituent une partie mal greffée, mal intégrée dans l'ensemble du système éducatif. Ces enseignants sont unanimes sur ce point. Une de ses missions importantes, est de tout mettre en œuvre, pour réaliser cette intégration. Ses connaissances en sciences de l'éducation et son expérience du "terrain" lui permettent de se situer dans le contexte social. Son action n'est pas neutre ; l'école a une fonction sociale, il est un élément conscient et agissant de cet ensemble. Cela doit l'amener à définir sa position sur des problèmes importants, tels la déperdition scolaire, la sélection, l'éducation...

Avec ses collègues de la même discipline, face à des difficultés communes, l'équipe doit faire front. Ce n'est pas toujours le cas, en raison des disparités de motivation, de niveau de réflexion, de formation. Pourtant, la notion d'équipe éducative est particulièrement importante dans le domaine de l'EPS et de toute l'éducation.

---

(4)Marcel POSTIC : La Relation éducative p. 21

Elle devrait constituer le pilier de soutien de tout le système éducatif, afin de mettre de la cohérence entre les disciplines et les approches pédagogiques diverses, afin d'étayer un projet pédagogique d'établissement qui n'existe nulle part actuellement au Sénégal. Ce projet pourrait permettre des échanges entre enseignants, et leur faire prendre conscience du caractère global, collectif, du fait éducatif. Cela permettrait aussi un contact avec l'administration et l'inspection pédagogique, dans un autre plan que le rapport de domination hiérarchique, de coercition telle la notation.

C'est à cette condition que l'EPS pourra véritablement être intégrée au système éducatif et que ses enseignants se considéreront participante de l'institution scolaire. Leur action doit être normative ; ils doivent faire évoluer le système où ils évoluent.

### 3.1.5. Le professeur d'EPS dans la société :

Nous avons vu que sa formation est en liaison étroite avec l'histoire universelle, l'histoire d'un pays, son économie, sa culture. Il est un atome social, il participe à une édification individuelle et collective. Il est un agent du développement. Son action actuelle se limite, nous l'avons vu, à une tranche d'âge donnée, dans le domaine scolaire, mais elle s'étend dans le secteur sportif à tous les niveaux, puisque 72 % d'entre-eux militent hors de l'école. Mais cette action est spontanée multiforme, inorganisée. Ces raisons poussent l'autorité de tutelle à organiser un professorat de sport que nous examinerons ultérieurement au paragraphe 44.

Mais l'activité du professeur d'EPS doit aussi être dirigée vers les enfants du secteur préscolaire, élémentaire, vers l'enseignement supérieur, le "troisième âge", les sujets handicapés.

...//...

Cette extension doit être envisagée sous l'angle financier, dans le cadre du budget de l'Etat, car ces fonctionnaires doivent être rémunérés, selon le traitement afférent à leur grade, et avoir les moyens de travailler efficacement. C'est là que, actuellement, dans un climat d'austérité et de rigueur, dans un pays en voie de développement, des choix doivent être effectués par les autorités politiques... Peut-on considérer l'EPS comme une priorité pour tous, alors que la désertification s'amplifie, que la sécheresse persiste, qu'il faut importer des céréales, ou bien l'EPS est elle un luxe réservé aux plus nantis, qui peuvent se permettre de dépenser un surplus d'énergie ?

Le professeur d'EPS sénégalais est placé dans une culture négro-africaine que le fait colonial a gravement lésée. L'évolution des valeurs, les influences occidentales, marxistes, intégristes, un libéralisme politique peu habituel en Afrique, font du Sénégal un carrefour d'idées contradictoires. Et il n'est pas facile au citoyen sénégalais de se déterminer dans ce milieu en pleine mutation. Enracinement dans les valeurs culturelles et ouverture sur le progrès et les sciences, connaissance universelle, telles sont les propositions du Président Senghor mais, derrière ces généralités, des options plus précises restent à prendre.

3.2. Etude du poste de travail :

3.2.1. Mission :

On appelle mission, selon Jean BERBAUM (57), "l'activité d'ensemble qui doit être réalisée, qui résulte de l'étude des besoins. Faire une analyse de mission, c'est déterminer l'objectif d'ensemble de l'action à entreprendre".

---

(57) Jean BERBAUM : Etude systémique des actions de formation p. 134  
Paris PUF 1982 239 pages.

Mager précise (58) qu'un énoncé satisfaisant d'objectifs répond aux questions : qu'est-ce qui doit être fait ? Par qui ? Dans quelles conditions ? Avec quel taux de réussite ?

Le rapport de présentation du décret 82-84 du 25/01/82 (joint en annexe) fixant les programmes et horaires de l'INSEPS, indique les missions assignées aux professeurs d'EPS, en insistant sur la nécessité d'une formation universitaire qui "par une approche interdisciplinaire, prenne en charge la diversité pluridimensionnelle de la formation, et les obligations qui découlent des réalités sociales des secteurs d'intervention".

Les missions sont :

- l'enseignement de l'EPS dans les lycées et collèges, les écoles de formation, l'encadrement pédagogique •
- l'entraînement sportif scolaire et extra-scolaire.
- l'administration et la gestion de l'EPS dans les services de la jeunesse et des sports..
- la recherche multiforme dans l'enseignement supérieur.

Elles sont donc étendues et variées. Actuellement, des professeurs d'EPS sont affectés dans les trois premiers secteurs mais le dernier, la recherche, est encore inexistant, puisque ceux qui en seront chargés, suivent une formation à l'étranger, en France, en Belgique et au Canada. Leur retour au Sénégal permettra la création d'un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en STAPS, à l'INSEPS de Dakar. Aussi bien l'INSEP de Paris et l'Université de Montréal envisagent-ils d'ores et déjà une assistance pour la réalisation de ce projet.

### 3.2.2. Publics et secteurs d'intervention :

Ils sont liés aux diverses missions assignées aux professeurs d'EPS.

---

(58) RF. Mager : Comment définir les objectifs pédagogiques p.21 Bordas

Paris 1977 131 pages.

- élèves des lycées et collèges
- élèves-maîtres et professeurs des écoles de formation de cadres
- étudiants de l'enseignement supérieur
- tous sportifs, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau de pratique, dans les clubs sportifs, les fédérations sportives, les services de la Jeunesse et des Sports.

3.2.3. Tâches :

- enseignement de l'EPS
- insertion effective de l'EPS dans le système éducatif
- animation d'une équipe pédagogique, élaboration de projets pédagogiques
- entraînement sportif.

3.2.4. Compétences :

La compétence est une aptitude décelable, en partie par l'étude des relations qui existent, entre les comportements des enseignants, et les effets immédiats et à long terme qu'ils produisent chez les élèves (53).

Ces aptitudes sont liées aux fonctions de :

- + Communication, comportement personnel et relationnel, animation, stimulation, dynamisme, intégration dans l'équipe pédagogique.
- + Organisation, ponctualité, méthode rationnelle de travail, préparation des cours, planification, choix des objectifs et des moyens. Utilisation judicieuse de l'espace, du temps, du matériel.
- + Transmission de connaissances, ce qui suppose un niveau satisfaisant : de leur assimilation, de réflexion, de pratique personnelle, d'aptitude physique, d'adaptation à la didactique de l'EPS.
- + Imposition, évaluation. Savoir faire preuve d'une autorité, souple et ferme à la fois, pour obtenir ce qui est demandé. Apprécier le niveau des élèves, contrôler objectivement les acquisitions.

---

(53) Gaston Mialaret : Vocabulaire de l'éducation p.110

L'autre aspect de la notion de compétence, celui des effets produits immédiats et à long terme, n'a encore été, au Sénégal, l'objet d'aucune étude. Gageons que, avec l'ouverture de la division recherche de l'INSEPS, nous pourrons mieux objectiver les résultats de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré.

### 3.2.5. Conditions de travail :

Le professeur d'EPS est un fonctionnaire de la hiérarchie A de la fonction publique. Les indices de rémunération de début et de fin de carrière sont 1715-3600, ce qui, compte-tenu de la valeur du point indiciaire de 39,86 francs CFA et des indemnités diverses, aboutit à des traitements de 130 000 à 246 000 francs CFA, sans les allocations familiales.

Le calcul du traitement s'établit ainsi :

- traitement indiciaire selon le grade
- complément spécial pour tout fonctionnaire. 20 % du salaire indiciaire
- indemnité de résidence pour tout fonctionnaire. 14 % du salaire indiciaire
- indemnité de sujexion spécifique. 20 % du salaire indiciaire
- indemnité de logement pour les enseignants, montant fixe de 25 000 F
- allocations familiales en fonction du nombre d'enfants.

A titre d'exemple, le traitement mensuel minimum d'un ouvrier est, dans l'industrie, de 30 100 F pour 173 heures de travail.

L'avancement dans la carrière s'établit comme suit :

L'avancement du 1er au 2e échelon de chaque classe se fait en 2 ans automatiquement.

L'avancement d'une classe à l'autre s'effectue au choix en 2,3 ou 4 ans selon la notation administrative et pédagogique.

2e classe :

1er échelon

2e échelon

...//...

lère classe :

1er échelon

2e échelon

Principal 2e classe :

1er échelon

2e échelon

Principal lère classe :

1er échelon

2e échelon

Principal de classe exceptionnelle :

1 échelon.

La durée d'une carrière du premier au dernier grade, peut varier de 16 à 24 ans, selon la rapidité de l'avancement.

L'horaire hebdomadaire de travail est de 17 heures de cours, plus 3 heures forfaitaires réservées à l'animation de l'association sportive de l'établissement. Les enseignants affectés au secteur scolaire bénéficient des mêmes congés que les élèves. Depuis août 1984, ils sont rattachés administrativement au Ministère de l'Education Nationale.

Leur gestion financière est encore provisoirement assurée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ceux qui sont affectés aux écoles de formation de cadres et au secteur sportif dépendent de ce ministère.

Nous avons vu plus haut que le matériel pédagogique et les installations sportives sont insuffisants, et les effectifs scolaires pléthoriques. Les conditions humaines sont jugées satisfaisantes, et l'attitude des enseignants face à leur administration est partagée entre la satisfaction et le mécontentement.

### 3.2.6. Précisions sur la nature de l'enseignement dispensé :

Quelle EPS faut-il promouvoir dans l'enseignement moyen et secondaire au Sénégal ?

...//...

Quelles valeurs le sous tendent-elles ? Pour le préciser, nous allons nous appuyer sur les définitions de l'EP proposées par M<sup>me</sup> P. ARNAUD dans "le corps en mouvement" et Pierre PARLEBAS dans le "lexique commenté en sciences de l'action motrice", mais aussi sur la pratique réelle et les textes réglementaires.

Pour P. ARNAUD "... les relations entre l'homme et son environnement physique et social définissent un réseau complexe de savoirs, de valeurs, de coutumes et de traditions qui vont affecter les pratiques corporelles... L'éducation physique se définit alors par un processus d'appropriation de la culture physique, des valeurs qui sont reconnues comme légitimes pour la société (l'accent est mis sur les fins) ou bien des pratiques ou techniques qui caractérisent les rapports sociaux à une époque donnée (l'accent est mis sur les contenus)."

Pour P. PARLEBAS "l'EP est une pratique physique d'intervention, qui exerce une influence sur les conduites motrices des participants, en fonction des normes éducatives, implicites ou explicites. L'exercice de cette influence normative provoque généralement une transformation des conduites motrices".

A la lecture des textes officiels, force est de reconnaître que le processus d'appropriation est celui de pratiques et de techniques, censées caractériser les rapports sociaux. Le sport est le moyen unique de l'enseignement de l'EPS. Le mouvement sportif est puissant au Sénégal. C'est un phénomène de société. Il suffit de lire le quotidien national "Le Soleil" pour s'en persuader. Il est cependant utilisé, sans que les valeurs qu'il sous tend soient clairement exprimées. Il peut-être la meilleure et la pire des choses. Il n'est "ni vertueux, ni nocif en soi, il peut le devenir selon le contexte. Le sport devient ce qu'on le fait " (59). Il nous reste à exprimer ce

---

(59) Pierre PARLEBAS in revue EPS n° 85 à 88 - Joinville 1967 -  
"Activités physiques et éducation motrice"

qui n'est qu'implicite. Quelles sont les valeurs apportées par son enseignement ? Quelles normes en découlent ?

Une valeur (12) est l'art de vivre ce qui est bon pour le groupe dans les domaines de la technique, la culture, la vie sociale. Elle est jugée créatrice de comportements et d'habitudes, pour soi et pour les autres. Il nous semble que les valeurs soulignées dans les textes officiels sont :

- une excellence et une discipline corporelle, résistance organique et foncière, coordination, adaptation au milieu physique et social,
- une bonne intégration aux groupes sociaux, (famille, milieu professionnel, loisirs...)
- une personnalité marquée par le goût de l'effort, la volonté, l'initiative,
- un respect de l'ordre, du règlement, de la "chose établie", respect des autres, altruisme,

L'aspect normatif et disciplinaire l'emporte presque toujours sur l'aspect spontané, créatif et récréatif (52). Cela dénote bien une intention inavouée, mais bien présente derrière les textes. On initie, perfectionne, entraîne, organise des compétitions. L'Etat encadre les corps. De plus, et ici la différence avec la France est grande, ces pratiques sportives scolaires sont réservées à environ 16 % d'une classe d'âge favorisée. Les lycées et collèges ne participent pas à une banalisation des pratiques (52) ; il sont le lieu de la distinction, dont parle P. BOURDIEU. Nulle part ailleurs, un encadrement aussi qualifié, n'y dispense un enseignement sportif, avec du matériel et des installations adéquates, même s'il reste beaucoup à faire dans ces domaines.

---

(12) Abdou SYLLA. In Revue Ethniques n° 31

(52) P. ARNAUD le corps en mouvement - p 143

Cette influence, subie dans les lycées et collèges, parvient à une transformation des habitudes motrices et des mentalités, puisque les personnes de niveau universitaire ont une attitude différente des autres.

Les valeurs que nous avons citées, sont universelles ; elles sont apportées par des pratiques sportives institutionnalisées, codifiées internationalement dans le moindre détail. Existe-t-il des valeurs spécifiques, à inclure nécessairement dans le système scolaire sénégalais ?

Avec M. KANE (12), posons-nous le problème de la spécificité de ces valeurs traditionnelles. Tout d'abord, trois préalables sont à poser :

- Quelle instance est habilitée à en discuter et à choisir ?
- Selon quels critères le ferait-elle ?
- Quelles garanties aurons-nous de la justesse de ces choix, de leur véritable assise sociale ?

" La spécificité de nos valeurs et de notre culture, ne peut être que la manière dont ce qui est universel est incarné par notre peuple dans un espace donné"(12).

Ainsi les valeurs morales de l'ethnie ouoloffe sont-elles répertoriées :

- Ngor - honneur - probité,
- Mun - patience - persévérence,
- Njambar - courage,
- Téranga - hospitalité,
- Kersa - retenue,
- Warugal - devoir,
- Jom - courage moral - dignité.

---

(12) Revue Ethiopique n° 31.

(12) Abdou SYLLA - Revue Ethiopique n° 31

Toute une liste est ainsi dressée ; valeurs sociales, économiques, techniques, culturelles. Le Président SENGHOR met l'accent sur une morale sociale basée sur le sens communautaire, le respect du bien, de la collectivité, du sens de la solidarité, de l'honneur, de la dignité.

Les jeux traditionnels constituent un moyen d'éducation physique de choix, pour transmettre ces valeurs. L'école élémentaire doit être le lieu privilégié de leur intégration sans, pour autant, être le seul.

Dans les lycées et collèges, nous pensons que les valeurs implicites énumérées devraient constituer le thème de journées de réflexion, notamment auprès des maîtres d'EPS, dont la formation est bâtie sur un niveau scolaire insuffisant. Il faut la compréhension et l'assentiment, l'engagement personnel de tous pour participer à la lutte de l'implantation de l'EPS, comme discipline à part entière, dans le cursus scolaire. Il nous paraît souhaitable de diffuser ces valeurs et, dans un pays en voie de développement, au carrefour des civilisations modernes et traditionnelles, il faut particulièrement insister sur les notions d'effort, de rendement, d'intégration culturelle, de moralité. Pour M. BOULONGNE, fondateur et premier Directeur de l'INSEPS, le Professeur d'EPS doit être un professeur de "morale active".

Une dimension serait cependant à introduire, celle de la création, de la récréation. Pour M. GARAUDY (15). "il n'y a pas d'acte plus révolutionnaire que d'apprendre à un homme à affronter le monde du point de vue du créateur". Quand on sait combien la danse est en liaison étroite avec la vie quotidienne, au Sénégal, et face à une pratique sportive, très codifiée, nous souhaiterions que peu à peu ces valeurs de spontanéité, d'imagination trouvent place dans l'enseignement de l'EPS. !!!

---

(15) Roger GARAUDY. Danser sa vie p 196

3.3. Les fonctions du professeur d'EPS :

La fonction est ici comprise comme rôle assumé par l'ensemble d'actes pédagogiques, concourant à atteindre un but précis, cela afin de permettre au professeur de s'adapter à la situation pédagogique créée (60). Pour M. POSTIC, ces fonctions sont au nombre de trois : encadrement, information, éveil. Pour le professeur d'EPS en particulier nous rajoutons la fonction d'activation physique et celle d'"homme-ressource".

- la fonction d'encadrement vise à organiser le travail, à définir les rapports entre les membres du groupe classe, contrôler et apprécier les résultats. Tout le problème de l'évaluation se profile derrière elle. Nous savons que, en EPS, les contacts avec les élèves sont plus spontanés et visent la conduite de l'individu dans toutes ses dimensions, corporelles, affectives, cognitives, sociales culturelles... et se déroulent dans un cadre différent.
- fonction d'information. Le professeur transmet les acquis culturels dans le domaine sportif (connaissance des règlements, de la technique gestuelle, de la tactique dans les jeux sportifs collectifs, notion de jugement d'esthétique, en gymnastique...) et dans le domaine des us et coutumes corporels en vigueur dans la société (manière d'être dans le groupe, règles morales...).
- la fonction d'éveil est particulièrement importante dans notre enseignement. Il s'agit de susciter la motivation des élèves pour l'activité physique, de les animer, c'est-à-dire, au sens propre, de donner une âme, en s'appuyant (notre § 312) sur les principes des méthodes actives... L'élève doit être amené à découvrir et à se découvrir grâce à la création, la re-création. Il doit véritablement avoir l'impression de s'approprier la connaissance. Si cette fonction d'éveil est bien dirigée par le professeur, le goût de

---

(60) Marcel POSTIC - La formation des enseignants - p 168  
Paris PUF 1981 - 336 pages.

l'activité physique, de l'effort persistera chez ses élèves.

. fonction d'activation corporelle.

Ne perdons pas de vue que nous sommes des professeurs d'EPS. Les conduites motrices et leur perfectionnement sont notre moyen d'éducation de l'enfant. Nous agissons sur le développement des fonctions biologiques de l'élève, quantitativement et qualitivement mais aussi culturellement. Les résultats de notre première enquête montrent les effets durables des habitudes physiques acquises à l'école. Les professeurs sont les créateurs de ces habitudes.

. fonction "d'homme-ressource" (50).

L'enfant est au centre de nos préoccupations ; Une bonne formation va à l'encontre de toute idée étroite de spécialisation, et débouche sur une culture, une humanité. L'homme ressource est celui à qui les adolescents, les enfants peuvent s'adresser, sur qui ils peuvent s'appuyer pour aborder des problèmes personnels, scolaires, familiaux... Chaque professeur, quelle que soit sa discipline d'enseignement, devrait avoir cette dimension humaine. Ce n'est, hélas, pas toujours le cas.

Nous venons de dresser un profil du professeur d'EPS. Nous avons eu, certes, un peu tendance à idéaliser. Nous avons décrit ce qui devrait être et qui est parfois déjà ! Le Sénégal n'a pas besoin de "petits fonctionnaires" au sens étroit du terme, attachés à leur statut, leur horaire, leurs petits avantages mais de gens actifs, disponibles, conscients de l'importance de leur tâche. Et cela nous amènera à soulever le problème du recrutement des futurs professeurs d'Education Physique et Sportive.

---

(50) G. Mialaret, Conférence à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar  
30 Novembre 1984.